

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 26 novembre 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 15

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

70\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Virginie SOIGNEUX

**OBJET :**

- Subventions complémentaires pour les associations sportives.

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

François ERLEM

Le Maire :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

**Etaient présents (15) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE.

**Ont donné pouvoir (7) :** Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Simon BRASSART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Annick CORNELIS donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

**Absente (1) :** Gwenaelle BEAUDON,

La Commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

Depuis septembre, les associations suivantes ont dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif :

- Judo Club Landrecies : 11 inscriptions ;
- Aikido Club Landrecies : 3 inscriptions ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 3 inscriptions ;
- Basket Club de Landrecies : 3 inscriptions ;
- Tennis Club Landrecies : 5 inscriptions ;
- US Landrecies Football : 33 inscriptions limitées à 17 euros ;
- Gym Gym Gym Hourra ! : 22 inscriptions.

Soit un montant total de 1 501 euros.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

De verser les subventions complémentaires suivantes :

- Judo Club Landrecies : 11 inscriptions ;
- Aikido Club Landrecies : 3 inscriptions ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 3 inscriptions ;
- Basket Club de Landrecies : 3 inscriptions ;
- Tennis Club Landrecies : 5 inscriptions ;
- US Landrecies Football : 33 inscriptions limitées à 17 euros ;
- Gym Gym Gym Hourra ! : 22 inscriptions.

Soit un montant total de 1 501 euros.

